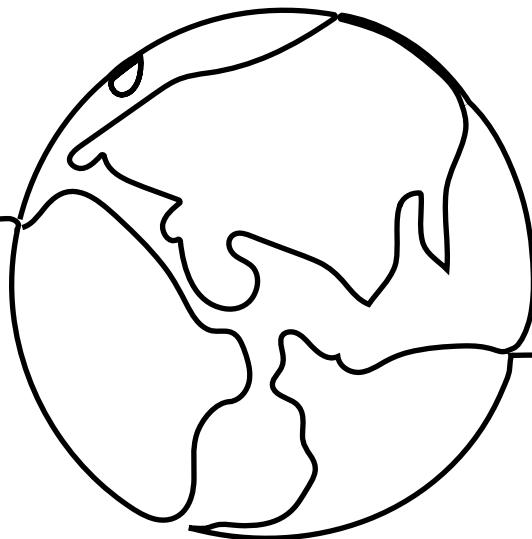

LES ALÉAS CLIMATIQUES



AGIR EN CAS D'ALÉAS CLIMATIQUES

Les variations climatiques doivent être prises en compte à l'échelle nationale et mondiale.

En France, la réglementation concernant la prévention des risques naturels tels que les inondations, la chaleur et les intempéries, est strictement définie.

Promologis s'engage à maîtriser ces risques en choisissant judicieusement l'emplacement de ses projets, en aménageant les parcelles de manière réfléchie et en concevant les bâtiments en conséquence.

Voici les procédures et bonnes pratiques à respecter en cas d'événements extrêmes tels que :

◆ **LES INONDATIONS**

◆ **LES ÉPISODES DE VENTS FORTS**

◆ **LA GESTION DES SINISTRES**

◆ **LES VAGUES DE CHALEURS**

Soyez alertés des dangers ou phénomènes météorologiques près de vous, inscrivez-vous au dispositif FR-Alert.

FR-ALERT QU'EST-CE QUE C'EST ?

C'est un dispositif d'alerte et d'information des populations.

Il permet de prévenir en temps réel toute personne détentric de un téléphone portable de sa présence dans une zone de danger afin de l'informer des comportements à adopter pour se protéger.

Si vous vous trouvez dans l'une des zones concernées par un danger imminent, vous pourrez recevoir une notification accompagnée d'un signal sonore spécifique, même si votre téléphone portable est en mode silencieux.



LES INONDATIONS

➡ **CONSULTEZ LE PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE (PCS) DE VOTRE COMMUNE**

COMMENT SUIS-JE ALERTÉ(E) EN CAS D'INONDATION ?

➡ **DISPOSITIF FR-ALERT**

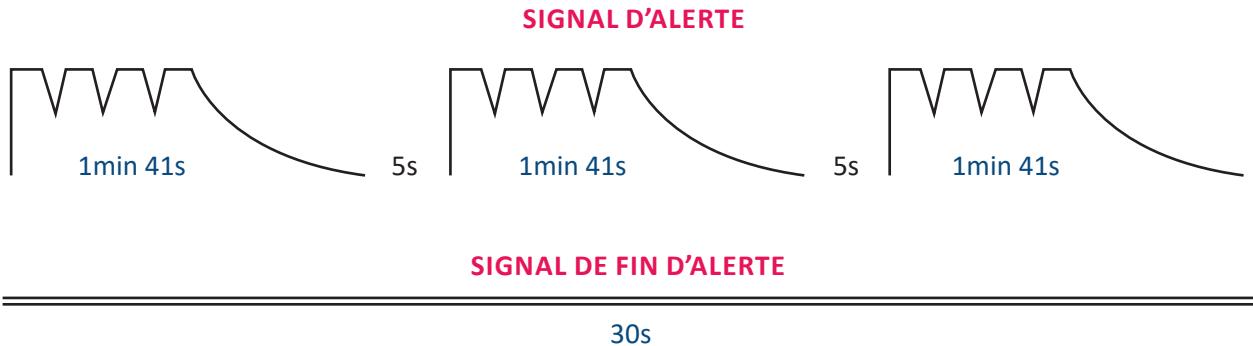
Si vous êtes inscrit au dispositif FR-ALERT, une notification vous sera envoyé pour vous informer de la situation.

➡ **LES SIRÈNES DU RÉSEAU NATIONAL D'ALERTE (RNA)**

Ces sirènes sont testées tous les premiers mercredis du mois.

En cas d'alerte, elles émettent un son de 3 séquences de 1 minute 41 secondes, espacées d'un silence de 5 secondes.

Un son continu de 30 secondes signifie la fin de l'alerte.



SI VOUS ENTENDEZ CE SIGNAL

> Mettez-vous à l'abri.

> Écoutez la radio pour suivre les informations et les consignes des autorités sur la conduite à adopter.

Certaines radios sous convention avec les services de l'Etat interrompent leurs programmes pour informer sur l'évènement en cours et les comportements à adopter.

Rappel des fréquences (FM) de ces stations de radio, en Haute-Garonne :

France Bleu : 90.5 - France Inter (secteur Aspet) : 101.2 - France Inter (secteur Bagnères de Luchon) : 94.8

France Inter (secteurs Chaum et Toulouse) : 88.1 - Sud-Radio (secteur Bagnères de Luchon) : 104

Sud-Radio (secteur Chaum) : 98.2 - Sud-Radio (secteur Toulouse) : 101.4 - France Info : 105.5

LES VENTS FORTS

QUE DOIS-JE FAIRE EN CAS DE TEMPÊTE ?

AVANT

- > Se tenir informé des conditions météorologiques.
- > Rentrer les objets susceptibles d'être emportés.
- > Fermer portes et volets.
- > S'éloigner des bords des lacs.
- > Reporter toute activité de loisirs en plein air.

D'une façon générale, le risque météorologique doit dissuader de se déplacer et inciter à prévoir un équipement minimum en cas d'immobilisation prolongée (nourriture, couverture, etc).

PENDANT



Débrancher les appareils électriques
et les antennes



Écouter la radio et s'informer du niveau d'alerte,
des messages météo et des consignes de sécurité



Ne pas sortir



Ne pas téléphoner

APRÈS

- > Réparer ce qui peut l'être sommairement (toiture notamment).
- > Couper les branches et les arbres qui menacent de s'abattre.
- > Faire attention aux fils électriques et téléphoniques tombés.

LA GESTION DE SINISTRE

En cas de sinistre dans votre logement, voici les étapes à respecter :



INFORMER PROMOLOGIS

Contactez immédiatement Promologis pour l'informer du sinistre survenu dans votre logement.

 **09 74 50 50 59**

(coût d'un appel local)



FAIRE LA DÉCLARATION AUPRÈS DE VOTRE ASSURANCE

Contactez votre compagnie d'assurance locataire (assurance habitation) pour déclarer le sinistre.

Fournissez-leur toutes les informations nécessaires et suivez leurs instructions.



DOCUMENTEZ LE SINISTRE

Prenez des photos ou des vidéos du sinistre afin de documenter l'étendue des dégâts. Cela peut être utile pour votre assurance et pour Promologis.



LES CHALEURS

CANICULE, QUELS SONT LES SIGNES D'ALERTE ET QUE FAIRE ?

LES SIGNES D'ALERTE



FATIGUE INHABITUELLE



PROPOS INCOHÉRENTS



VERTIGES/NAUSÉES



FIÈVRE > 38°



MAUX DE TÊTE



CRAMPES

COMMENT AGIR ?



BUVEZ DE L'EAU



RESTEZ AU FRAIS



MOUILLEZ-VOUS LE CORPS



MANGEZ EN QUANTITÉ SUFFISANTE



DONNEZ ET PRENEZ DES NOUVELLES DE VOS PROCHES

COMMENT GÉRER LA CHALEUR DANS VOTRE LOGEMENT L'ÉTÉ ?



Laisser les fenêtres et rideaux fermés la journée.



Aérer le soir une fois la température descendue.



Éviter de faire fonctionner des appareils qui produisent de la chaleur.